

# La Gazette

NUMERO SPECIAL ELECTIONS

2018

ÉLECTIONS

**Editeur responsable :**

Ville de Herstal  
Service Ecrido > Infographie • Web • Imprimerie  
Rédaction : Pierre Morel

Périodique d'informations  
de la Ville de Herstal • N° 23  
Octobre 2018

La Gazette de Herstal applique les rectifications de l'orthographe de 1990, approuvées par toutes les instances compétentes dont l'Académie française.

# POUR QUOI VOTE-T-ON ?

C'est un double scrutin qui est organisé le dimanche 14 octobre : vous êtes amenés à renouveler le Conseil communal de Herstal et le Conseil provincial liégeois.

## Conseil communal

Le texte fondamental du droit belge, la Constitution, attribue au Conseil communal "tout ce qui est d'intérêt communal". C'est dire l'importance de cette assemblée car nombreuses sont les matières relevant de l'intérêt communal. Le Conseil peut déléguer certaines de ses compétences (au Collège communal ou à des fonctionnaires communaux), mais c'est en théorie lui qui exerce les principales prérogatives de la commune : il fait les règlements communaux, il vote le budget, il détermine le mode de passation des marchés publics, il octroie les subventions, il nomme les agents communaux, etc. Le Conseil est donc l'organe central de la vie politique de la commune.

A Herstal, il y a 33 conseillers communaux, qui seront tous élus dimanche par la population herstalienne. Ils seront vos représentants, vos délégués, au sein du Conseil. Ils prêteront serment et seront installés dans leurs fonctions au début du mois de décembre. Ils devront ensuite adopter un "Pacte de majorité" qui identifiera parmi les élus du Conseil les huit membres du "Collège communal", dont le bourgmestre, qui

sera l'élu ayant fait le plus de voix sur la liste présente au pacte de majorité ayant recueilli le plus de voix. Le Collège est un peu le "gouvernement" de la commune : sous le contrôle du Conseil, il est chargé de la gestion journalière de la commune. C'est notamment lui qui établit le budget, attribue la plupart des marchés publics, dirige les travaux, administre les bâtiments. Il est également chargé d'exécuter les décisions du Conseil. A noter que, c'est nouveau, le prochain Collège communal devra compter au moins un tiers de personnes de chaque sexe. A Herstal, il faudra donc au moins trois femmes et au moins trois hommes.

Les membres du Conseil communal sont élus pour six ans.

## Conseil provincial

La Constitution lui attribue "tout ce qui est d'intérêt provincial". Il est composé, pour la Province de Liège, de 56 conseillers venus de toute la province. Herstal fait partie du district de Visé, qui enverra cinq élus au Conseil provincial. Ils ne seront, du coup, pas forcément herstaliens mais peuvent venir d'une autre commune du district.

## COMMENT VOTER ?

C'est un changement majeur pour les Herstaliens : pour ces élections de 2018 et les suivantes, la Wallonie a décidé la fin de l'utilisation du vote électronique. Or à Herstal, on utilisait le vote électronique depuis... 1994 ! Pour beaucoup d'entre vous, il s'agira donc du premier vote "papier".

Comment fait-on ? D'abord, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre convocation. A votre entrée dans l'isoloir, vous recevrez deux grandes feuilles de couleurs différentes (une pour la Commune, une pour la Province) sur lesquelles vous voterez avec un crayon rouge, qui se trouvera dans l'isoloir. Une fois le vote réalisé, vous placerez chaque bulletin dans des urnes différentes.

Sur chacun des bulletins, vous ne pouvez voter que pour une seule liste (mais vous pouvez bien sûr voter pour une liste à la Commune et pour une autre liste à la Province). Au sein de cette liste, vous avez le choix : vous pouvez juste voter en case de tête, en rougissant la case avec votre crayon. Vous pouvez



aussi voter pour un ou plusieurs candidats d'une même liste, en rougissant la case devant leur nom (voir illustration). Voter à la fois en case de tête et pour un ou plusieurs candidats est un vote valable mais n'a plus aucun intérêt aujourd'hui, vu la suppression de la dévotion des votes en tête de liste.

**Attention :** il ne peut y avoir rien d'autre sur votre bulletin ! La moindre écriture, dessin, rature, le rendra nul. De même, votre bulletin sera nul si vous votez sur plusieurs listes différentes.

Ce changement pour l'électeur aura aussi des conséquences sur l'organisation de l'élection : le dépouillement est beaucoup plus long avec le vote papier et, du coup, les bureaux de vote seront ouverts moins longtemps : de 8h à 13h. Il y en aura plus, par ailleurs : 38 au lieu de 30. Ca signifie donc que certains d'entre vous n'iront plus dans leur bureau "habituel" : soyez attentifs ! Votre bureau de vote est bien indiqué sur la convocation électorale : lisez-la soigneusement !

## QUI VOTE ?

Tous les Belges âgés de 18 ans accomplis le jour des élections, jouissant de leurs droits civils et politiques et qui étaient inscrits au registre de la population de Herstal au 31 juillet ont reçu (ou recevront) une convocation et ils doivent venir voter. Pour les élections communales (pas les provinciales), les personnes n'ayant pas la nationalité belge peuvent également voter. Elles devaient pour cela faire une demande d'inscription sur les registres électoraux avant le 31 juillet. Signalons que si vous n'êtes pas en état ou en ca-

pacité de vous déplacer le jour de l'élection, vous pouvez donner procuration à un autre électeur afin qu'il vote à votre place. Parmi les raisons admises pour donner une procuration, on peut citer : séjour planifié à l'étranger, maladie ou infirmité, privation de liberté, raisons professionnelles ou de service. Pour donner procuration, vous devez remplir un formulaire que vous trouverez, avec des informations complémentaires, sur notre site internet : <http://www.herstal.be/ma-ville/elections-2018>.

## EN BREF

### Les aînés aux urnes

Désireuse de permettre à un maximum de citoyens de voter dans les meilleures conditions possibles, la Ville de Herstal a mis en place des solutions pour les personnes résidant en maison de repos. D'abord en installant deux de ses bureaux de vote dans les deux plus grandes maisons de repos de la commune : Le Lys à Vottem et la Résidence Louis Demeuse dans la rue du même nom. Il s'agit de bureaux de vote normaux, qui ne sont pas "réservés" aux pensionnaires, mais où seront aussi convoqués des riverains. D'autre part, grâce à un petit subside de la Wallonie, la Ville a organisé un système de transport en navettes gratuit des résidents des autres maisons de repos (qui le souhaitent) vers les bureaux de vote.

### Don d'organes

Puisqu'elles mobilisent largement la population, les élections sont un moment propice à la sensibilisation. Désormais, la Wallonie impose de permettre l'inscription comme donneur d'organes le jour des élections locales. Vous aurez donc l'occasion de vous inscrire ce 14 octobre via un formulaire disponible dans les différents bureaux de vote.

### Portail élections

Si vous avez encore des questions au sujet des élections, n'hésitez pas à consulter le portail des élections locales, très complet et didactique : <http://electionslocales.wallonie.be/>



## Edito

Chers amis herstaliens,

Mon très estimé collègue, le Secrétaire communal de la Ville de Visé, Charles Havard, a, dans son manuel pratique de droit communal, défini comme suit le rôle des élus : « *Le Conseil communal veille à ce que l'avenir de la Commune soit un avenir heureux.* » Le bonheur serait-il une question politique au sens que lui donnaient les Athéniens, pères de l'idée démocratique : « *la Polis* » ? Peut-être, mais c'est surtout et d'abord une question de choix collectif.

Ainsi, ce dimanche 14 octobre, vous allez, comme tous les six ans, renouveler le Conseil communal. C'est évidemment un événement de très grande importance pour votre ville, le Conseil communal étant l'autorité administrative suprême qui préside à sa destinée.

Le suffrage que vous exprimerez alors sera bien plus qu'une formalité, ce sera un symbole et je dirai même un devoir. Rappelons-nous bien que le libre exercice égalitaire du droit de vote n'a pas toujours été la norme. Le suffrage universel, « *un homme (ou une femme) = une voix* », a été conquis de haute lutte. Il fut un temps où seuls les riches pouvaient voter (suffrage censitaire), où certains disposaient de plusieurs voix en fonction de leur notoriété (vote plural). Rappelons-nous aussi que, dans de nombreux pays du monde, ce droit fondamental de choisir librement ses dirigeants n'existe tout simplement pas.

Le moment est donc solennel car c'est celui où se noue le véritable contrat citoyen entre le peuple souverain et ses représentants. Les mandataires élus sont les dépositaires de la volonté et des choix de leurs électeurs. Ce mandat démocratique qu'ils reçoivent des urnes est celui de gérer le bien collectif dans l'intérêt public. N'oublions jamais que la démocratie ne survit que par l'exemplarité de ceux qui l'exercent.



Le Directeur général, Patrick Delhaes

# Agenda

## Soirée de la ville

Le vendredi 5 octobre, la traditionnelle soirée de la ville de Herstal propose cette année une ambiance "Années Folles". Ca se passe sous chapiteau chauffé place Jean Jaurès, dès 20h. L'entrée ne coûte que 5 euros et donne droit à deux jetons boissons.

Plus d'infos ? 04 256 82 56.

## Inauguration de la crèche

Dans le cadre des "Journées Découverte Entreprises", le dimanche 7 octobre, nous vous proposons de venir visiter la toute nouvelle aile de notre crèche communale, inaugurée pour l'occasion. C'est aussi une belle opportunité de découvrir cette belle institution, son projet pédagogique original et son dynamique personnel via une journée portes ouvertes gratuite.

Plus d'infos ? 04 256 82 56.

## Fêtes de Halloween

C'est une tradition bien établie à Herstal : le Plan de Cohésion sociale et ses différents partenaires organisent dans chaque quartier un cortège et une fête pour Halloween. La formule varie de quartier en quartier mais grimaces, boissons et restaurations à prix doux sont proposés. Ca se passera le 19 octobre à Marexhe, le 20 à la Cité Wauters, le 26 à La Préalles, le 27 à Milmort, et le 31 à Liers et Vottem. C'est gratuit et ouvert à tous.

Pour plus de détails sur chacune des fêtes, consultez notre page facebook (@villedeherstal), notre site internet [www.herstal.be](http://www.herstal.be) ou contactez le PCS au numéro vert 0800 12 151.



# LES ECHOS

## LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### En mai

Le Conseil communal a adopté plusieurs motions. Une pour s'opposer à l'enfermement des mineurs d'âge dans le centre fermé pour étrangers de Vottem ; une autre demandant au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de privatiser partiellement la banque Belfius ; une troisième en soutien au métier d'aide familiale ; une quatrième demandant au gouvernement wallon de revoir son projet de réforme des subsides APE (Aides à la Promotion de l'Emploi) ; et enfin une dernière faisant de Herstal une "ville contre les violences intra-familiales".

Le Conseil a également adopté des projets de marchés de travaux pour la réalisation d'une liaison en mode doux entre la rue des Mineurs et l'arrière de l'Hôtel de Ville et pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école communale de Vottem-centre.

Le Conseil a aussi adopté le compte communal pour l'exercice 2017 et un "Schéma Communal de Développement Commercial" qui a été envoyé au Gouvernement wallon pour suite utile.

### En juin

Le Conseil a adopté une ordonnance de police administrative relative à l'affichage électoral qui organise, comme lors des élections précédentes, l'affichage public sur des panneaux avec des emplacements réservés aux différents partis, afin d'éviter le "surcollage". Il a également adopté des projets de marchés de travaux relatifs à la réalisation d'un parc public dans l'Espace Hayeneux et de 43 caveaux dans le cimetière de Vottem. Il a aussi validé les projets de travaux de nombreux aménagements de sécurité (rues Verte, de l'Amitié, des Fraisières, Gaillard Cheval, Fernand Nicolay, des Fontaines, de la Carrière, Clerbeau, des Blés, Masuy, Hyacinthe Collette). Les conseillers ont également, à l'unanimité, adopté une motion par laquelle Herstal se déclare "Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte" et s'engage ainsi via des actions concrètes à être hospitalière pour les primo-arrivants. Enfin, suite à des

questions orales de Nadia Moscufo (PTB) et Arnaud Thonard (PS), l'échevin de l'Environnement Thierry Willems (PS) est longuement revenu sur les différents épisodes de déversements illicites de produits toxiques dans les égouts de Herstal fin mai et début juin, en détaillant les actions menées par la Ville à cette occasion.

### En juillet

Le Conseil a adopté des projets de marchés de travaux relatifs à la restauration de l'enveloppe extérieure de la maison Lovinfosse, place de la Licour, qui abrite le musée de Herstal et d'une plaine de jeux avec terrain multisports à Liers. Il a effectué une demande de promesse de principe à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'extension et la modernisation de l'école Jacques Brel. Le projet de marché de travaux pour le réaménagement de la place Gilles Gérard à Vottem a également été adopté. Pour ce dernier projet, le MR s'est abstenu, le PTB a voté contre. Plusieurs projets de marchés de travaux pour de l'égouttage ont également été adoptés : dans les rues Hardisse Voie, de la Banse, du Doyard, de Herstal, Campagne de la Banse, de la Houillère et Henri Nottet. A l'unanimité, le Conseil a également voté une motion de soutien aux travailleurs de l'entreprise Mecamold, dont la restructuration va entraîner de nombreuses pertes d'emploi.